



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-2441-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-144

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TOURISME EN PAYS DE SAINT-OMER – MODIFICATION DES STATUTS**

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Sébastien BERNARD

Conseiller Délégué au Tourisme et à la transition alimentaire

**Le conseil municipal,**

**Vu,** les statuts de la Société Publique Locale du 26 mars 2019,

**Considérant,** la nécessité de prendre en compte les différentes et futures missions qui lui sont ou seront confiées la SPL, doit étendre son objet social.

**Considérant,** que l'actuel objet social est le suivant :

La société a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires :

- De réaliser toutes les études, actions et opérations utiles au développement et à la promotion et la gestion du tourisme,
- De construire, aménager, gérer, entretenir ou exploiter tous équipements et biens immobiliers, bâtis ou non-bâtis dans le domaine du tourisme,
- D'assurer des prestations de coordination des synergies entre les territoires, dans l'optique d'une gestion plus efficace, rationnelle et économique des moyens engagés par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires dans le domaine du tourisme.

A ce titre, le SPL, pourra notamment assurer la fonction d'office de tourisme pour le compte de ses membres.

La SPL pourra effectuer tout acte ou prestation administrative, juridique, commerciale ou financière et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, contribuant à la réalisation de son objet social.

**Considérant,** la proposition d'extension est la suivante :

« La société a pour objet :

- La gestion d'un office de tourisme intercommunautaire au sens de l'article L.133-3 du Code de tourisme et des bureaux d'information touristique qui y sont liés, en assurant l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire ;

- La réalisation pour le compte des actionnaires de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ;
- La participation à des missions d'ingénierie et de création d'outils d'attractivité du territoire ;
- La conception, l'organisation et l'exploitation de tout évènement touristique ou de loisirs, et d'animations culturelles ;
- La conception et la commercialisation de produits et prestations touristiques, la définition et l'animation de la stratégie touristique locale ;
- La mission de centre de congrès et de parcs d'exposition, incluant notamment la commercialisation, la gestion, et l'exploitation de ce type d'équipement ;
- La formation et l'accompagnement des acteurs locaux socio-professionnels intervenant dans le tourisme ;
- L'exploitation de sites touristiques, musées, boutiques, balades en bateau, Escape Game ;
- Salon de thé et petite restauration (type snack) ;
- L'exploitation d'équipements de plaisance (ports, haltes...) et activités annexes ;
- Le portage de candidatures à l'accueil d'évènements du territoire. »

**Considérant** qu'en tant que collectivité territoriale actionnaire, la Ville d'Arques est invitée à émettre un avis sur cette proposition d'extension.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

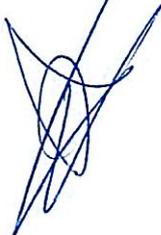
**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'extension de l'objet social de la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU

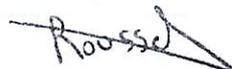



Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le **19 DEC. 2024** et publication au  
notification le **19 DEC. 2024**

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**Affiché le 17 décembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**